

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Amortissements

2024 / 013

Extrait du registre

L'an deux mille vingt quatre

Le quatre avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : Mme GAURENNE Sylvie - M. BUL Alain

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 29 mars 2024

Sur proposition de la Trésorerie et selon la nomenclature M57, le conseil municipal, après en avoir délibéré valide l'amortissement annuel du compte 204411 « Subventions d'équipement en nature, aux organismes publics, biens mobiliers, matériels et études » comme suit :

DF chapitre 42 compte 681 : 2 000

RI chapitre 40 compte 2804411 : 2 000

Ainsi que la neutralisation de l'amortissement ci-dessus prévu pour les communes de moins de 3 500 habitants, de la manière suivante :

RF chapitre 42 compte 77681 : 2 000

DI chapitre 40 compte 198 : 2 000

Sur proposition de la Trésorerie et selon la nomenclature M57, le conseil municipal, après en avoir délibéré valide la dotation aux provisions pour créances douteuses comme suit :

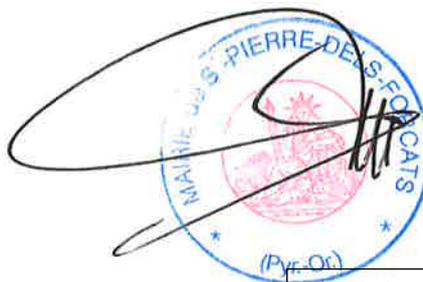
DF chapitre 42 compte 681 : 2 851,67

RI chapitre 40 compte 4912 : 2 851,67

Ce montant a été calculé après application d'un taux de 15% sur la somme de 19 011,10 €, apparaissant aux comptes 411 « Redevables » et 414 « Locataires acquéreurs et locataires. »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20240404-2024-013-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024